

Antoinette MIZANDJIAN

Commissaire aux Comptes

13, rue de Montenotte

75017 Paris

06 20 33 90 82

antoinette_mizandjian@yahoo.com

Membre de la Compagnie des

Commissaires aux Comptes de Paris

**L'UN EST L'AUTRE
Association**

RCS 450 997 978

22, rue Deparcieux
75014 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'Un Est L'Autre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés :

- ✓ dans la note « Changement de réglementation comptable » de la rubrique « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application dans les comptes annuels de l'Association du règlement ANC n°2022-06,
- ✓ dans la note « Événements postérieurs à la clôture / Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mizandjian', followed by a long horizontal stroke that tapers to a point on the right.

Antoinette MIZANDJIAN
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	186 258	159 674	26 584	53 193
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	51 800	28 109	23 691	26 121
	Autres immobilisations corporelles	57 407	29 375	28 032	32 171
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 153		3 153	3 153
	Total II	298 619	217 158	81 461	114 637
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 645		2 645	3 735
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 848		2 848	21 207
	Charges constatées d'avance	2 633		2 633	179
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	112 861		112 861	112 865
	Total III	120 987		120 987	137 987
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	419 606	217 158	202 448	252 624

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025		31/12/2024	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserves statutaires ou contractuelles	20 000		20 000	
	Réserves pour projet de l'entité	18 435		18 435	
	Autres				
	Report à nouveau	(16 585)		(11 634)	
	Excédent ou déficit de l'exercice	(10 625)		(4 951)	
	Situation nette (sous-total)	11 225		21 850	
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	54 533		78 863	
	Provisions réglementées				
	Total I	65 758		100 713	
Autres fonds propres	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	71 000		71 000	
	Total III	71 000		71 000	
Provisions	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges			2 560	
	Total IV			2 560	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	7 048		14 272	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 820		45 902	
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	15 040		18 007	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	782		170	
	Produits constatés d'avance				
	Total V	65 690		78 351	
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	202 448		252 624	

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	390	1 370
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	9 780	14 028
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	270 680	227 745
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	16 457	18 673
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 560	3 002
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	50 000	97 925
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	4	93
	Total des produits d'exploitation	349 871	362 836
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	61 569	68 642
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	95 723	105 564
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 549	
	Salaires	90 429	105 277
	Cotisations sociales	22 747	20 141
	Dotation aux amortissements et dépréciations	36 746	39 523
	Dotation aux provisions		2 560
	Reports en fonds dédiés	50 000	50 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	599	106
	Total des charges d'exploitation	361 362	391 813
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 491)	(28 977)

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 491)	(28 977)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 042	1 258
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 042	1 258
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	176	290
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		176	290
RESULTAT FINANCIER		866	968
RESULTAT COURANT avant impôts		(10 625)	(28 009)
	Produits exceptionnels		23 728
	Charges exceptionnelles		669
RESULTAT EXCEPTIONNEL			23 058
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		350 912	387 821
TOTAL DES CHARGES		361 537	392 772
EXCEDENT ou DEFICIT		(10 625)	(4 951)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		180 928	178 936
Prestations en nature			
Bénévolat		571 000	558 204
TOTAL		751 928	737 140
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		180 928	178 936
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		571 000	558 204
TOTAL		751 928	737 140

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **202 448** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **350 912** euros et un total **charges** de **361 537** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-10 625** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et la nouvelle application du règlement ANC n°2023-03 applicable aux associations relatifs à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC n°2022-06 et la nouvelle application du règlement ANC n°2023-03 applicables aux associations impactent la structure du compte de résultat 2025. Les quotes-parts de subventions d'investissement, auparavant en résultat exceptionnel, sont dorénavant intégrées au résultat d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 (relatif au PCG) et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Règles et Méthodes Comptables

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes d'amortissement et durées sont :

<u>Catégorie</u>	<u>Mode</u>	<u>Durée d'amortissement</u>
Installation Cuisine Kremlin Bicêtre	L	7 ans
Matériel de cuisine	L	Entre 5 et 10 ans
Agencement et installation cuisine	L	Entre 5 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	L	Entre 3 et 5 ans
Matériel de transport	L	Entre 2 et 5 ans

L = linéaire

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Présentation de l'association

L'Un Est l'Autre est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, à caractère humanitaire et social, à but non lucratif, apolitique et non confessionnel.

Depuis 2003, l'association l'Un Est l'Autre accueille sans aucune interruption, des centaines d'hommes et de femmes, dans le respect de la dignité des personnes et leur apporte son soutien en leur offrant des repas chauds, complets et diversifiés, confectionnés avec le plus grand soin à partir de produits frais (fruits et légumes en particulier) et servis à table, sans qu'aucun justificatif de situation ne leur soit demandé.

Sa raison d'être : La solidarité à table !

Faits marquants de l'exercice

Aucun.

Evénements postérieurs à la clôture / Continuité d'exploitation

Le site de la Villette revêt une importance stratégique pour la Ville de Paris, qui souhaite diversifier les associations intervenant dans la préparation et la distribution de repas. Une réelle volonté existe de pérenniser cette activité, soutenue par plusieurs acteurs prêts à s'y engager durablement.

Toutefois, la Ville de Paris a annoncé une réduction de 10 % des subventions allouées à l'ensemble des associations à compter de 2027, ce qui constitue un point d'attention pour l'équilibre économique du projet. Une réorganisation interne sera nécessaire pour absorber cette diminution de ressources.

Par ailleurs, le projet de cuisine partagée a été prolongé pour une durée d'un an supplémentaire en 2027, témoignant de l'intérêt porté à cette initiative.

De plus, la présidente de l'association a annoncé son départ pour fin 2026. Mais, en l'absence de solution à court terme, elle accepte de prolonger ses fonctions jusqu'en juillet 2027 afin de permettre la mise en place de sa succession ou de cesser l'activité dans un cas extrême. Son départ pourrait intervenir plus tôt uniquement dans l'hypothèse où une candidature permettant d'assurer sa succession serait retenue. Cette situation permet d'assurer une visibilité et une continuité de gouvernance à moyen terme.

Afin d'anticiper l'évolution de l'organisation dans le cas où il n'y aurait pas de repreneur en

Règles et Méthodes Comptables

juillet 2027, plusieurs pistes sont actuellement envisagées pour garantir la continuité des activités et la pérennité des projets, notamment un éventuel rapprochement avec une autre association pour certaines fonctions supports.

Enfin, plusieurs administrateurs historiques ont également fait part de leur souhait de quitter leurs fonctions. À ce jour, aucune candidature officielle n'a été enregistrée pour assurer leur remplacement.

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			133 066	26 608		159 674
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			24 693	3 416		28 109
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			21 275	5 393		26 667
	Matériel de transport				1 015		1 015
	Matériel de bureau, mobilier			1 380	313		1 693
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				180 413	36 746		217 158
TOTAL				180 413	36 746		217 158

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	186 258					186 258
	Instal technique, matériel outillage industriels	50 813		987			51 800
	Instal., agencement, aménagement divers	53 086					53 086
	Matériel de transport			2 582			2 582
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 739					1 739
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		291 896		3 570			295 466
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 153					3 153
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 153					3 153
TOTAL		295 050		3 570			298 619

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	2 560		2 560	
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 560		2 560	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	2 560		2 560	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				2 560	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 153	3 153	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	2 645	2 645	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	334	334	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 095	1 095	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 420	1 420	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	2 633	2 633	
	TOTAL DES CREANCES	11 279	11 279	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	7 048	7 048		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	42 820	42 820		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	7 088	7 088		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 772	7 772		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	181	181		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	782	782		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	65 690	65 690		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 224			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	20 000				20 000
Réserves pour projet de l'entité	18 435				18 435
Autres réserves					
Report à nouveau	(11 634)	(4 951)			(16 585)
Excédent ou déficit de l'exercice	(4 951)	4 951		10 625	(10 625)
Situation nette	21 850			10 625	11 225
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	78 863		18 125	42 455	54 533
Provisions réglementées					
TOTAL	100 713		18 125	53 080	65 758

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	171 875	18 125	18 125	171 875
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	171 875	18 125	18 125	171 875
Quotes-parts virées au compte de résultat	93 012	24 330		117 342

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		204 120			42 229	246 349
Subventions d'investissement					18 125	18 125
TOTAL		204 120			60 354	264 474

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature Dons en nature	180 928	178 936
Prestations en nature	180 928	178 936
Bénévolat Heures de bénévolat	571 000	558 204
	571 000	558 204
Total	751 928	737 140
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature Secours en nature	180 928	178 936
Mise à disposition gratuite de biens	180 928	178 936
Prestations		
Personnel bénévole Heures de bénévolat	571 000	558 204
	571 000	558 204
Total	751 928	737 140

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
DRIHL Val de Marne - Cuisine partagé	50 000	50 000	50 000			50 000	
Subvention projet étudiant	21 000	21 000	21 000			21 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	71 000	71 000	71 000			71 000	

--